



TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Recommandations pour les travailleurs et bénévoles en contexte d'inondation

Problèmes de santé les plus fréquemment associés aux inondations

Le contact avec de l'eau souillée (microbes, particules de sol, résidus de produits chimiques, etc.) peut occasionner :

- des irritations cutanées
- des infections au niveau de la peau, surtout si on a une plaie (ex. : coupure, blessure)
- des gastroentérites si de l'eau ou des objets souillés sont portés à la bouche
- Les moisissures peuvent causer ou aggraver les problèmes de santé suivants :
- irritation des yeux, de la gorge et du nez
- toux, congestion et écoulement nasal, éternuement, respiration bruyante
- asthme, allergies respiratoires

Moyens de prévention et équipements de protection personnels

- se laver régulièrement les mains
- porter des bottes de sécurité; de longues bottes imperméables peuvent être nécessaires dans la zone inondée
- porter des gants de travail
- porter un casque et des lunettes de sécurité s'il y a risque de blessure aux yeux ou à la tête
- nettoyer immédiatement à l'eau potable et au savon toute blessure, même mineure; si la blessure est profonde ou très souillée, consulter un médecin
- recouvrir les plaies d'un pansement étanche
- éviter tout contact de la peau, des yeux ou de la bouche avec l'eau et les matériaux souillés
- s'assurer de boire, manger, mettre ou enlever les lentilles cornéennes dans les endroits prévus à cet effet et isolés des zones de travail

- éviter de fumer sur les lieux de travail
- transporter vos vêtements de travail dans un sac et les laver dans la laveuse avec le détergent habituel séparément des autres vêtements de la maison
- Se rappeler qu'il est important de tenir sa vaccination à jour contre le tétanos; les adultes ont besoin d'un rappel tous les 10 ans. La vaccination est disponible à votre CSSS (CLSC).

Précaution additionnelle s'il y a risque important d'éclaboussures au visage par de l'eau souillée

- porter une visière ou
- porter des lunettes de sécurité et un masque respiratoire (tout type de masque recouvrant le nez et la bouche peut convenir)

Précautions additionnelles pour l'inspection des bâtiments et l'enlèvement des matériaux contaminés par des moisissures

Si possible, ouvrir les fenêtres pendant et après les travaux afin de bien aérer les lieux.

- porter un masque respiratoire jetable N-95, c'est la protection minimale recommandée. Changer le masque jetable au bout de quelques heures d'utilisation ou plus fréquemment s'il devient souillé ou humide.
- pour des travaux d'enlèvement d'importance (surface contaminée de plus de 10 m² ou 100 pi²), porter un appareil de protection respiratoire avec un masque complet et un filtre N-100 (ou P-100), et un survêtement

Pour plus d'information

Employeurs et travailleurs : contactez l'équipe de santé au travail de votre CSSS (CLSC) ou la CSST au 1-866-302-CSST (2778)
Bénévoles : contactez votre organisme responsable